

Organismes agréés pour procéder aux contrôles du bruit

Textes de référence :

Code du travail

Articles A 4424-1 à 3 et Lp 8134-1

Prénom/Nom des techniciens habilités Entreprise	Coordonnées	Référence de l'agrément
Morgane OLOCCO-TOURTEAU Carole COUTURIER (CAPSE)	BP 21 359 98 713 - Papeete Tél : 87 70 92 10/87 74 35 74 Mail : molocco@icloud.com contact@capse.pf capsecarole@icloud.com	Arrêté n° 3 PR du 2 janvier 2018 portant renouvellement d'agrément de Capital Sécurité Environnement (CAPSE) Polynésie afin de procéder aux contrôles du bruit, prescrits par l'article Lp. 8134-1 du code du travail relatif à la mise en demeure (valable jusqu'au 8 janvier 2021)



DIRECTION DU TRAVAIL

Rue Tepano JAUSSEN Immeuble PAPINEAU 3^e étage

BP 308 - 98713 PAPEETE | Tél. (689) 40 50 80 00 | Fax. (689) 40 50 80 05
directiondutravail@travail.gov.pf – www.directiondutravail.gov.pf

Les fiches pratiques mises en ligne sur le site de la direction du travail sont destinées à présenter des informations synthétiques. Ces informations n'ont pas valeur légale ou réglementaire. Pour plus de précision, se reporter aux textes officiels susmentionnés.